

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE173

présenté par

Mme Lakrafi, Mme Leguille-Balloy et Mme Lenne

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la dernière phrase de l'alinéa 35,

1° substituer au mot :

« Ils »,

les mots :

« Les 19 pays prioritaires » ;

2° après le mot :

« État, »,

insérer les mots :

« dont un tiers est concentrée sur les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France appartiennent tous à la catégorie des « pays les moins avancés » (PMA), qui rassemblent les principaux défis pour atteindre les Objectifs de développement durable : ils sont confrontés à des enjeux climatiques, de gouvernance, financiers et de soutenabilité de leur dette, tandis que leur capacité à financer les

investissements dans les infrastructures de base est limitée (Rapport de la CNUCED sur les PMA, 2020).

Parmi ces pays prioritaires, les pays du G5 Sahel sont particulièrement vulnérables, puisqu'ils sont confrontés à de multiples difficultés et défis : progression de la menace terroriste et du crime organisé, changement climatique, expansion démographique, enjeux éducatifs, sanitaires et de gouvernance. Il est donc pertinent de proposer un fléchage conséquent de l'aide projet de l'État vers ces pays, qui constituent une région prioritaire pour la France.